

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
 SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du
 tel que modifié par l'arrêté en date.....
 (JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques : Société des courses

Domaine de la prestation : L'organisation des courses

Objet de la prestation : Attestation en qualité de propriétaire de chevaux

CONDITIONS D'OBTENTION

Le demandeur doit être inscrit sur les documents de la société des courses en qualité de propriétaire ou il doit présenter les documents qui prouvent la qualité demandée

PIECES A FOURNIR

- Une demande sur un papier ordinaire
- Deux photos d'identité avec une copie de la carte d'identité nationale + bulletin n°3
- Une attestation d'honorabilité écrite signée par deux propriétaires dont l'ancienneté est de 5 ans au moins
- Un accord écrit du conseil d'administration de la société des courses
- Un contrat de propriété d'un cheval et de son certificat d'origine

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Dépôt du dossier - Etude du dossier - Invitation du demandeur - Présentation du dossier au conseil d'administration - Aviser le demandeur de la décision du conseil	Le demandeur L'arrondissement technique de la société des courses L'arrondissement technique de la société des courses L'arrondissement technique de la société des courses L'arrondissement technique de la société des courses	24 heures après la décision du conseil d'administration qui se réunit une fois tous les 3 mois

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : Le bureau d'ordre de la société des courses

ADRESSE : L'hippodrôme de kassar said

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : Le bureau d'ordre de la société des courses

ADRESSE : L'hippodrôme de kassar said

DELAJ D'OBTENTION DE LA PRESTATION

24 heures après la décision du conseil d'administration qui se réunit une fois tous les 3 mois

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Décret n°70-177 du 26 Mai 1970 portant création et organisation de la société des courses, tel que modifié par le décret n°91-753 du 20 Mai 1991, et le décret n° 2002-26 du 8 Janvier 2002
- Décret n° 98-1172 du 25 Mai 1998, relatif à la désignation de l'autorité de tutelle sur les entreprises publiques (point n° 15)